



INSCRIPTION – SAISON 201 / 201

Cadre réservé au CSNG

➤ **Activité (groupe):**

➤ **Jour et horaire :**

Certificat médical	<input type="checkbox"/>
Licence	<input type="checkbox"/>
Carte adhérent	<input type="checkbox"/>
Enveloppe	<input type="checkbox"/>

Renseignements familiaux de l'adhérent (toutes ces données sont obligatoires pour la licence)

Nom **Prénom**.....

Nom des parents (si différents de l'adhérent mineur)

Date de naissance/...../.....

Fille **Garçon**

Nationalité

Adresse.....
.....
.....

Tél. dom : **bureau** **mobile**.....

Je souhaite recevoir par e-mail les informations du club (envoi des réinscriptions, stages, évènements...)

Si oui, cocher la case

Ecrire lisiblement votre adresse E.mail :

Carte adhérent

Extrait du règlement intérieur du CSNG

Inscription :

Le nombre de places est limité pour tous les groupes. Chaque créneau fonctionne avec un nombre minimum d'inscrits.

Les créneaux horaires sont donnés sous réserve : ils peuvent être déplacés ou annulés pour des raisons techniques.

Toute annulation d'inscription doit être confirmée par écrit au président de l'association.

Une annulation d'inscription en cours d'année ne fera l'objet d'aucun remboursement, y compris pour raison médicale. Une attestation de don à l'association est fournie.

Accès aux activités

A l'exception des groupes Compétitions, l'inscription donne accès à un seul groupe pour une séance hebdomadaire. Sauf accord explicite du CSNG, l'adhérent ne peut en aucun cas assister à une séance pour laquelle il n'est pas inscrit.

L'inscription à un 2^{ème} créneau, par une même personne, ne pourra être prise en compte que s'il reste des places à partir de janvier et fera l'objet d'un complément de cotisation.

Pendant les activités, la responsabilité du club est engagée à partir de l'appel au bord du bassin.

Sauf cas exceptionnel, et après accord de l'entraîneur, les adhérents mineurs ne peuvent quitter la séance qui a été entamée.

Les activités sont tributaires de l'ouverture de la Piscine. Les sessions annulées, pour cause de fermeture de la piscine (jours fériés, travaux, ou autres) ne sont pas remplacées, et ne donnent pas lieu à remboursement de cotisation.

L'activité bébé nageur se caractérise par la présence d'adultes (parents ou autre) afin de permettre à l'enfant de participer à l'activité en toute sécurité. A ce titre, chaque enfant doit être accompagné par un adulte minimum.

J'autorise le Club, en cas d'accident, à prendre les dispositions nécessaires à la mise en application des soins de première urgence.

J'autorise les reporters photographes bénévoles du CSNG à prendre des photographies de mon enfant ou de moi-même au cours des activités du CSNG et en autorise la publication sur les différents supports utilisés par le CSNG (affichage piscine, site internet du CSNG, magazines et journaux)

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur du CSNG* et je souhaite adhérer au CSNG et être inscrit dans le groupe ci-dessus dans la limite des places disponibles.

A..... le...../...../ 201

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »